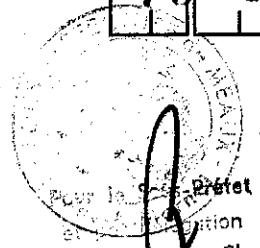


DÉLIBÉRATION



J. DESCHAMPS

n° 8 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISCINE INDUSTRIALISEE - CANDIDATURE DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire n° 72-12 du 6 Janvier 1972 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs et les circulaires subséquentes relatives à l'opération "Mille piscines";

- compte tenu des impératifs techniques administratifs et financier qu'impose la conduite d'une telle opération;

- considérant les besoins de la population dans ce domaine d'activité sportive;

Vu l'avis de la Commission des Finances,

- se déclare candidat à l'attribution d'une piscine de construction industrialisée, conformément aux dispositions des circulaires susvisées;

- demande son inscription sur la liste départementale;

- souhaite dans la mesure des possibilités techniques dont le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, reste juge en dernier ressort, la réalisation d'une piscine industrialisée type "Tournesol".

- autorise dès maintenant l'Etat à ses représentants à pénétrer sur le ou les terrains envisagés pour procéder à toutes études ou investigations nécessaires à la dite construction; la désignation cadastrale de ces terrains est la suivante :

- diverses parcelles section AP (AP 60 - AP 82 - AP 88).

